



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question au Gouvernement n° 2040

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Je souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur le sort du journaliste tunisien Taoufik Ben Brik et, par conséquent, sur la question des droits de l'homme en Tunisie et des libertés d'opinion, d'expression, d'information.

La France est le premier partenaire économique de la Tunisie. Nous aimons ce pays, mais cela ne doit en rien nous conduire à être silencieux ou, pis, complaisants à l'égard de ce qui s'y passe. Monsieur le ministre, je souhaite savoir ce qu'a entrepris la France pour que M. Ben Brik cesse sa grève de la faim et puisse exercer son métier en toute liberté. Je vous pose cette question à la veille de la célébration de la journée mondiale pour la liberté de la presse à laquelle nous sommes tant attachés. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. Taoufik Ben Brik, journaliste tunisien, correspondant de plusieurs journaux étrangers dont La Croix, est en grève de la faim depuis le 3 avril dernier. Inculpé à la suite de la rédaction de deux articles parus dans la presse étrangère, il demandait le renouvellement de son passeport et la liberté de circuler. Il a obtenu le renouvellement de son passeport le 29 avril dernier, mais il sollicite maintenant la libération de l'un de ses frères arrêté après une échauffourée avec les forces de sécurité et le remboursement des frais médicaux engagés par les personnes molestées devant son domicile lors de cette même altercation. Plusieurs membres de sa famille l'ont rejoint dans cette grève de la faim.

Nous suivons cette affaire depuis le début compte tenu de notre attachement à la liberté de la presse et de l'inquiétude que nous inspire l'état de santé de M. Ben Brik. Le porte-parole de mon ministère s'est d'ailleurs exprimé en ce sens à plusieurs reprises. J'ai envoyé un diplomate de notre ambassade à Tunis auprès de M. Ben Brick. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et de différentes façons auprès des autorités tunisiennes pour qu'elles trouvent une issue humaine et rapide à cette déplorable situation. Nous espérons que la raison finira par s'imposer dans cette affaire.

Mais votre question est plus large. Le Gouvernement et moi-même n'avons jamais caché que la France souhaitait qu'une évolution politique accompagne maintenant le succès du développement économique et social que la Tunisie a su réaliser au cours des dix dernières années. C'est aux Tunisiens eux-mêmes de fixer le rythme, le contenu et les modalités de cette ouverture qui est aujourd'hui à la fois indispensable et possible. Ce pays a fait des progrès économiques spectaculaires. Le peuple tunisien a montré sa maturité. La qualité de sa société est frappante, les femmes y jouent un rôle comme nulle part ailleurs dans le monde arabe, à un ou deux autres exemples près.

Tous ces éléments font que la Tunisie est parfaitement capable aujourd'hui de franchir de nouvelles étapes vers la libéralisation et la démocratisation. C'est ce que nous disons au président Ben Ali, sans esprit d'ingérence, avec toute l'amitié que fondent la proximité de nos sociétés et la densité de nos relations: accomplissez les gestes, décidez les ouvertures qui auront un impact déterminant pour l'avenir de la Tunisie ! C'est d'autant plus nécessaire que ce serait concrétiser les engagements de respect des libertés fondamentales souscrits par la Tunisie elle-même dans le cadre de son accord d'association avec l'Union européenne, que nous avons

soutenu. Nous continuerons à soutenir ce pays ami, mais voilà pour lui, maintenant, le moment d'une étape. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2040

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2000, page 3624

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mai 2000